INITIATIVE DE LA SECTION DE HAUTE-SAVOIE

Projection-débat sur la fin de vie

Nos organisations seront attentives à ce que les lois ne viennent pas fragiliser davantage les personnes âgées et qu'elles ne les laissent pas démunies devant la souffrance et l'isolement.

J ai proposé dès juillet 2013 à l'intersyndicale des retraités (CGT, CFDT, FSU, Solidaires et FGR-FP) que nous mettions cette question en débat. Nous avons échangé largement sur les questions que posait la fin de vie. Nous en avons conclu que cette question ne pouvait être laissée aux seules églises ou à des « spécialistes ». L'orientation de l'intersyndicale a été très prudente, estimant qu'elle devait d'abord protéger les retraités contre d'éventuels abus.

Les réunions suivantes ont permis de dégager les chapitres qui pouvaient être évoqués dans un « quatre pages » : la loi Leonetti, le suicide, les directives anticipées, l'accompagnement ou suicide assisté, la marchandisation de la-mort. Pour des raisons de clarté, nous nous sommes limités à ces seuls chapitres.

L'intersyndicale a planché sur ce sujet d'octobre à mars, tous les mois, avec pour objectif une réunion publique. Il a semblé moins brutal d'introduire ce débat à l'aide d'un visuel et c'est finalement vers un film que notre choix s'est porté. En juillet nous visionnions « Liberté chérie » de Mika Gianotti (Les films d'un jour), un documentaire de 55 minutes. La durée nous paraissait adaptée et l'angle choisi venait compléter ou contredire notre document et permettait un débat avec la réalisatrice, très intéressée par ce type d'initiative, sans faire appel à des professions médicales, comme nous l'avions d'abord envisagé. En septembre, les syndicats diffusent le spécial « Fin de vie » à 2500 exemplaires (à télécharger sur http:// fgrfp74.jimdo.com/)

Une centaine de personnes (au-delà de nos

espérances) ont assisté à la projection et le débat avec la salle, animé par moi-même au nom de l'intersyndicale, fut assez riche et captivant pour retenir les spectateurs pendant une heure.

La thèse de la réalisatrice : « Je veux pouvoir décider moi-même et avoir le droit de changer d'avis » rencontre les approbations de l'ADMD (association pour le droit de mourir dans la dignité) et se heurte à celles de JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie).

Parmi les autres témoignages, celui d'une aide à domicile qui souligne

Cette question
[de la fin de vie]
ne peut être
laissée aux seules
églises ou à des
« spécialistes » 9 9



que cette question n'est pratiquement jamais abordée par les personnes dont elle s'occupe, celui d'une spectatrice qui aborde le coût des personnes âgées en EHPAD et donc de ses conséquences. Ce type de questions justifie bien la phrase que nous avons introduite dans notre texte: « Mais il est impératif que les organisations de retraités puissent participer au contrôle de l'application concrète de la loi afin qu'aucun abus n'ait lieu. »

Mika Gianotti insiste sur l'inégalité entre ceux qui ont des « relations » et qui trouveront quelqu'un qui saura trouver les personnes compétentes le moment venu et l'individu ordinaire qui se heurte à la loi qui l'empêchera de choisir lui-même le moment de quitter ses proches.

Les organisateurs (syndicats, cinéma et réalisatrice) ont été satisfaits et cette expérience nous incite à poursuivre ce type d'initiatives.

JEAN-PHILIPPE RENNARD

SECRÉTAIRE DE LA SECTION FGR-FP DE HAUTE-SAVOIE